

Bulletin municipal d'informations

www.mairie-abondance.fr

Décembre 2017



Travaux
à l'Abbaye



La station



Voirie



Les écoles

Abondance

SOMMAIRE

Mot du Maire	P.3
Le Plan Local d'Urbanisme	P.4
La station	P.5
La CCPEVA	P.6 et 7
Environnement et tri sélectif	P.8
L'affichette du tri	P.9 et 10
Travaux	P.11
Travaux et équipements	P.12
Bois et forêts	P.13
Eau et assainissement	P.13
Budget	P.14 et 15
Maison du fromage	P.16
Abbaye	P.17
Office de tourisme	P.18
Les écoles	P.19
État civil	P.20 et 21
Infos diverses	P.22 et 23
L'ADCA	P.24



Rédactrices en chef :
Anne-Marie Balain - Monique Maulaz
Charte graphique :
Sandrine Corbier - Infographiste - Abondance 04 50 73 36 82
Impression : Imprimerie Fillion
Tirage à 1300 exemplaires
Crédits photos : Mairie d'Abondance - CCPEVA - Patrick Brault - Xavier Vera



Pour toutes demandes ou informations concernant la commune, et afin de gagner du temps veuillez utiliser en priorité l'adresse mail de la mairie :

mairie.abondance@orange.fr

LE MOT DU MAIRE



CHERS HABITANTS D'ABONDANCE

Cette année 2017 s'achève avec la réalisation de nombreux projets que nous rappelons dans les pages de ce bulletin. Nous abordons aussi nos obligations en terme d'urbanisme avec un sujet majeur : le PLU (plan local d'urbanisme).

La Commune d'Abondance disposait d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1989 et mis en révision en 2005. Connaissant la rigidité des nouvelles règles dictées, il a volontairement été mis en sommeil depuis 2008 pour profiter des avantages de l'ancien document.

Selon la loi ALUR, les POS non transformés en PLU au 31 mars 2017, sont devenus caducs et imposaient l'application du règlement national d'urbanisme (RNU).

En présence de tous ces éléments, le Conseil Municipal n'avait pas d'autre choix que de terminer cette révision, comme les communes voisines.

Nous devons bien sûr la rendre compatible avec les lois en vigueur, avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais et mettre en place un projet d'aménagement communal traduisant des objectifs de développement, tout en préservant les grands équilibres de notre territoire.

Le zonage imposé par les personnes publiques associées (services état, associations environnementales, chambre d'agriculture...) borde dans un premier temps l'habitat existant avec obligation de boucher les dents creuses.

Contrairement au POS, il pourrait être révisé plus fréquemment.

Cette année 2017 est aussi marquée par l'installation de la nouvelle communauté de communes et de ses nouvelles compétences. L'assainissement et les ordures ménagères sont dorénavant gérés par cet EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui sera à l'écoute de chacun d'entre nous.

Désormais inscrite dans cette ambitieuse intercommunalité, ABONDANCE est très présente dans l'ensemble des commissions et participe activement aux débats. Le tourisme est lui aussi dans le giron de cette nouvelle collectivité. Cela impose de penser territoire et de se réorganiser pour ne pas perdre en réactivité. L'organisation des manifestations sera coordonnée par une nouvelle association en remplacement de l'Office du tourisme qui lui devient OT intercommunal.

Comme vous pouvez le constater, les collectivités évoluent vite et les changements demandés par la loi NOTRe imposent de nous adapter. La réforme de la taxe d'habitation, bien qu'agréable pour les bénéficiaires, est inquiétante pour les finances communales, tout comme la baisse des dotations.

Nous sommes prêts à entamer la nouvelle année qui verra la poursuite de nos actions, tout en réitérant notre attachement et l'intérêt que nous portons au présent et au devenir de notre vie communale.

A chacun, et à vous tous ensemble, je souhaite de bonnes fêtes de Noël et vous adresse mes vœux les meilleurs pour 2018 qui s'annonce.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le développement de notre commune étant en lien avec le Plan Local d'Urbanisme dont la phase d'enquête publique s'est terminée le 1^{er} décembre 2017, la municipalité souhaite revenir vers vous pour expliquer les motifs imposés par la loi qui l'ont conduite à élaborer un zonage qui réduit considérablement les espaces à urbaniser.

POUR MÉMOIRE :

62 hectares de zones résidentielles constructibles (autorisant des constructions d'habitations nouvelles) étaient inscrites au Plan d'Occupation des Sols (document caduque à ce jour), contre environ 14 hectares dans le PLU, soit une diminution de l'ordre de 77 % de la zone urbaine.

Il est à noter que l'aménagement du territoire ne peut se considérer à la seule échelle d'une commune. La loi demande que soit pris en compte les différents documents structurants tels que les lois Grenelle Environnement, Macron, ALUR, LAAF, le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais (SCoT), ainsi que la loi montagne et le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Le SCoT demeure néanmoins, le principal document supra-communal auquel le PLU doit se référer, puisque celui-ci assure la prise en compte de la plupart des documents de rang supérieur et peut fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux collectivités dans l'aménagement de leur territoire.

Le SCoT est donc un élément intégrateur des principaux documents cadre s'appliquant au territoire du Chablais.

L'une des principales orientations découlant du SCoT est de densifier l'enveloppe déjà urbanisée existante dans la limite de 3 pôles au maximum. Pour Abondance, le choix de densification s'est porté sur le Chef-Lieu, une partie de Richebourg et de Cercle/Melon.

Si le conseil municipal avait maintenu des secteurs urbanisables sur l'ensemble du territoire communal

sans se limiter à 3 pôles, les administrations associées à l'élaboration du PLU auraient donné un avis négatif. Le choix de maintenir les secteurs de Richebourg et de Cercle/Melon est motivé par la prise en compte de l'urbanisation déjà existante dans ces deux secteurs et de la présence des réseaux nécessaires à la viabilisation des parcelles (assainissement collectif, électricité, téléphone, eau)

PROCHAINES ÉTAPES DE VALIDATION DU PLU :

À l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur établira un bilan de synthèse des observations reçues. Le Conseil Municipal sera invité à produire ses observations éventuelles.

Puis le Commissaire Enquêteur rédigera son rapport consignnant ses conclusions motivées, ce rapport sera rendu public.

Le projet de PLU peut être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques consultées et des résultats de l'enquête publique. Les modifications apportées doivent toutefois être conformes à l'intérêt général et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.

Le Conseil Municipal approuvera par délibération le projet finalisé de PLU et l'adressera à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour le rendre exécutoire (phase courant 1^{er} semestre 2018).



EN MARS DERNIER, SUITE À UNE TORNADE, LA TÉLÉCABINE AVAIT SUBI DE GROS DÉGÂTS, NOUS AMENANT À UNE FIN DE SAISON ANTICIPÉE.

Après de nombreux travaux effectués par les services de la commune et grâce à la disponibilité et l'efficacité des prestataires compétents, la télécabine est à ce jour parfaitement opérationnelle pour la saison 2017/2018.

A l'occasion du remontage des nouveaux pylônes de ligne et de manière à sécuriser plus largement ses abords au-delà du cadre réglementaire, nous avons fait effectuer une coupe de bois d'environ trente mètres de large pour une longueur d'environ 300 mètres. Un broyage a également été effectué afin de pouvoir aménager un nouvel itinéraire de ski depuis la crête de l'écuelle en direction de la piste de retour rouge puis la piste de retour bleue.

Le Boarder Cross a subi d'importants travaux de remodelage au niveau de sa sortie avec la création d'un virage relevé par un apport de matériaux sur une hauteur de 4 mètres, afin de permettre cette pratique en toute sécurité à des utilisateurs de tous niveaux.

Le Snow Parc du Lac, appelé maintenant «Friends zone» se voit cette année doté de nouveaux équipements.

Ajout de modules, artificiels et naturels, permettant de structurer l'ensemble avec des niveaux de pratique, vert, bleu et rouge.

A son départ un chalet en bois traditionnel a été installé sur une terrasse. Il est équipé de tables pour que les jeunes pratiquants puissent se réunir et partager cet endroit.

A cette occasion le départ du téléski du Lac qui dessert la Friends Zone, s'est vu reprofilé afin de faciliter son utilisation au départ et en ligne aux skieurs et snowboarders.

Un poste a été créé pour l'entretien de ce site, afin de le maintenir à son meilleur niveau et le développer en fonction des demandes des pratiquants assidus.

La plate-forme de l'Écuelle, au sommet du téléski des Follys, devant le chalet de service, a également été reprofilée, pour accueillir des tables pique-nique et admirer un panorama exceptionnel

avec vue sur le Léman.

En front de neige sur le secteur d'Offaz le tapis des lutins a reçu un nouveau chalet d'accueil plus spacieux et plus authentique. Ce dernier nous permettra de stocker nos matériels à l'abri.



NOUVEAUTE : création d'une patinoire en glace naturelle d'une superficie de 800 m², située devant le Parc Aventures au niveau du circuit sur glace en entrée de village.

Cette activité dépendra bien sûr des conditions météorologiques, s'agissant d'une patinoire naturelle.

Cette patinoire offrira une activité d'après ski pour notre clientèle et en journée pour les groupes d'enfants.

La location des patins et des casques sera assurée sur place.

Ses dimensions prévues, permettront d'organiser en soirée des événements comme les matchs de hockey ou des animations ludiques à destination de notre clientèle touristique.

Tous les renseignements concernant cette activité seront fournis par l'Office de Tourisme d'Abondance.

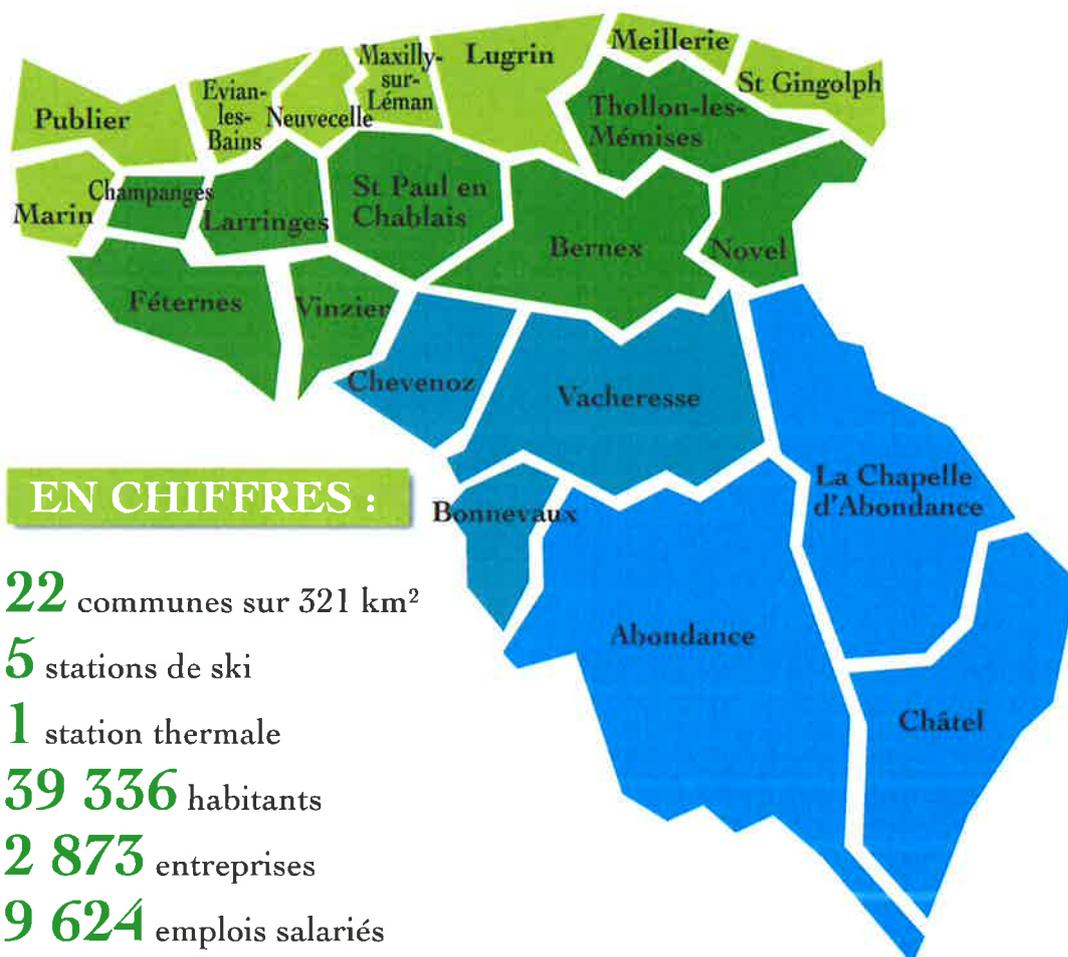




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE**

Comme nous l'avons évoqué dans le bulletin municipal précédent, la fusion des intercommunalités de la Vallée d'Abondance et du pays d'Évian a été effective au 1^{er} janvier de cette année.

Ce sont maintenant 22 communes et 39 336 habitants qui sont réunis en une seule structure qui a pris l'appellation CCPEVA (Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance) avec un nouveau logo représentatif du territoire lac et montagnes que vous pouvez découvrir sur cette page.



VOS ÉLUS

Le Conseil communautaire compte 49 sièges répartis selon la population des communes :

- ▼ Evian : 9 sièges ▼ Publier : 7 sièges ▼ Neuvecelle - Lugrin - Saint Paul : 3 sièges
- ▼ Abondance - Bernex - Chatel - Féternes - Larringes - Marin - Maxilly : 2 sièges
- ▼ Les autres communes : 1 siège

LE BUREAU

Le bureau est composé de la Présidente Mme Josiane LEI et de 11 vice-présidents qui se sont vu confier les commissions correspondantes aux compétences transférées par la mise en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).



▼ **La présidente :**
Josiane LEI



▼ **Vice président
Économie :**
Gaston LACROIX
Maire de Publier



▼ **Vice président
Aménagement :**
Philippe CHARBONNEL
Maire Adjoint de Châtel



▼ **Vice président
Tourisme :**
Bruno GILLET
Maire de Saint Paul



▼ **Vice président
Assainissement :**
Régis BENET
Maire de Thollon



▼ **Vice président
Pays d'Art et d'histoire :**
Paul GIRARD-DESPRAULEX
Maire d'Abondance



▼ **Vice présidente
Transports mobilité :**
Géraldine PFLIEGER
Maire de St Gingolph



▼ **Vice président
Environnement :**
Renato GOBBER
Maire de Champagnes



▼ **Vice président
Déchets tri sélectif :**
Jean-René BOURON
Maire de Larringes



▼ **Vice présidente
Services à la population :**
Elisabeth GIGUELAY
Maire adjoint de Publier



▼ **Vice président
Finances :**
Gérard COLOMER
Maire de Bonnevaux



▼ **Vice présidente
Ressources humaines :**
Anne-Cécile VIOLLAND
Maire de Neuvecelle

La CCPEVA a fait le choix de la fiscalité professionnelle unique (FPU) c'est-à-dire qu'elle perçoit désormais la fiscalité prélevée sur les entreprises des 22 communes (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) à laquelle s'ajoutent les prélèvements précédemment opérés sur les impôts locaux. Afin que l'impact de la fusion soit neutre pour les communes une attribution de compensation a été instaurée. L'enjeu de l'intercommunalité est de mettre en

œuvre les moyens nécessaires afin de parvenir à réaliser des projets bénéfiques à tous les habitants. Au cours de la lecture de ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance des missions prises en charge par la CCPEVA dans différents domaines. Afin d'en savoir plus sur la vie de la CCPEVA, n'hésitez pas à consulter le site : www.cc-peva.fr

ENVIRONNEMENT



LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES EST ASSURÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE.

Le mode de collecte a subi une grande mutation en cette fin d'année avec la mise en place de colonnes semi-enterrées dans notre commune ainsi qu'à La Chapelle d'Abondance et Bonnevaux afin d'homogénéiser les pratiques de tri sur tout le territoire de la CCPEVA.

Au printemps, d'autres colonnes seront installées afin que tout le territoire de notre commune soit desservi.

Toutes les déchetteries sont en libre accès à tous les usagers résidant dans l'une des communes de la CCPEVA. Les horaires ont été repensés pour garantir une complémentarité entre les différents sites et offrir un service de collecte complet à l'utilisateur.

Une borne pour la collecte des piles a été installée à l'entrée de la mairie dans le couloir.

Chacun d'entre nous doit se responsabiliser par rapport au tri sélectif et changer son mode de gestion des déchets afin de respecter l'environnement.

La réduction globale des déchets est un challenge qu'il est important de réussir pour l'avenir de nos enfants.

Nous vous invitons également à pratiquer le compostage. Pour ce faire, la CCPEVA propose des composteurs de 400 litres en bois non traité qui peuvent se recycler en déchetterie une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 60% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur est de 22.30 €. Ce tarif inclut également un bio-seau de 7 litres pour une pré-collecte des déchets directement en cuisine.

Pour + d'info n'hésitez pas à contacter les ambassadeurs du tri au 04 50 74 57 90 et consulter le site de la CCPEVA : www.cc-peva.fr Il est intéressant également de voir le gain environnemental que fait le tri sélectif en consultant le site <http://e-tonnes.ecoemballages.fr/>



LE TRI

C'EST SIMPLE !

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS D'EVIAN
VALLEE D'ABONDANCE

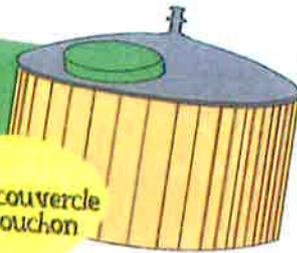


VERRE

Bouteilles, bocaux et pots



sans couvercle
ni bouchon



EMBALLAGES + PAPIERS

Bouteilles et flacons plastiques



Papier, prospectus,
journaux, magazines



Emballages en carton
briques alimentaires



Emballages métalliques,
cannettes, aérosols



à jeter
en vrac
sans sac



ORDURES MÉNAGÈRES

Plastiques non recyclables



Emballages sales et
contenant des restes



Papier sale

Autres déchets



Vaisselle
rassée

Coutils

à mettre
dans un sac
poubelle



Vos déchetteries

Quels déchets déposer ?

Déchets verts, déchets toxiques ménagers, batteries, piles, peintures, huiles, encombrants, mobilier, gravats, ferraille, cartons ondulés, équipements électroniques, pneus, emballages, papier et déchets d'impression.

Près de chez vous

Fermées les jours fériés

Bernex > Champ de foire.

- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL :
mercredi 13h30-17h / samedi 9h-12h

- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE :
mercredi 13h30-18h / samedi 8h30-12h

Châtel > Pré-la-Joux. Tél. 04 50 81 31 14

- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL :
mardi, jeudi, samedi 9h30-12h / 13h30-17h
mercredi 9h30-11h30 / Vendredi 9h-12h

- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE :
mardi, jeudi, samedi 9h-12h / 13h30-18h
mercredi 9h-11h30 / Vendredi 9h-12h

Champanges > ZAC de Darbon.

- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL :
mercredi 9h-12h / samedi 13h30-17h

- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE :
mercredi 8h30-12h / samedi 13h30-18h

La Chapelle d'Abondance

> Miolène. Tél. 04 50 73 00 81

Lundi, jeudi, vendredi, samedi
- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL : 9h-12h / 13h30-17h
- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE : 8h30-12h / 13h30-18h

Lugrin > Route de Thollon. Tél. 04 50 38 11 94

Tous les jours (fermée mardi et dimanche)
- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL : 10h-12h / 13h30-17h
- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE : 9h30-12h / 13h30-18h

Vacheresse > La Revenette.

- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL :
mercredi, vendredi 13h30-17h
Samedi 9h-12h / 13h30-17h

- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE :
mercredi, vendredi : 13h30-18h
samedi 8h30-12h / 13h30-18h

Se recyclent aussi

-  Déchets de soin dans les pharmacies agréées (liste disponible sur www.cc-peva.fr)
-  Piles en déchetterie ou dans les commerces
-  Textiles et chaussures
Liste des points de collecte sur www.cc-peva.fr

Les bons gestes

- Bien vider le contenu des emballages
- Ne pas nettoyer à l'eau
- Compacter et ne pas emboîter les déchets entre eux

Le compostage

pour un engrais 100% naturel



Transformez vos déchets de cuisine et de jardin en compost !

La CC pays d'Evian-vallée d'Abondance vous aide à hauteur de 60% du prix d'achat pour l'acquisition d'un composteur de 400 litres.

Infos au 04 50 74 57 90

Vinzier > Vers les Granges. Tél. 04 50 73 58 00

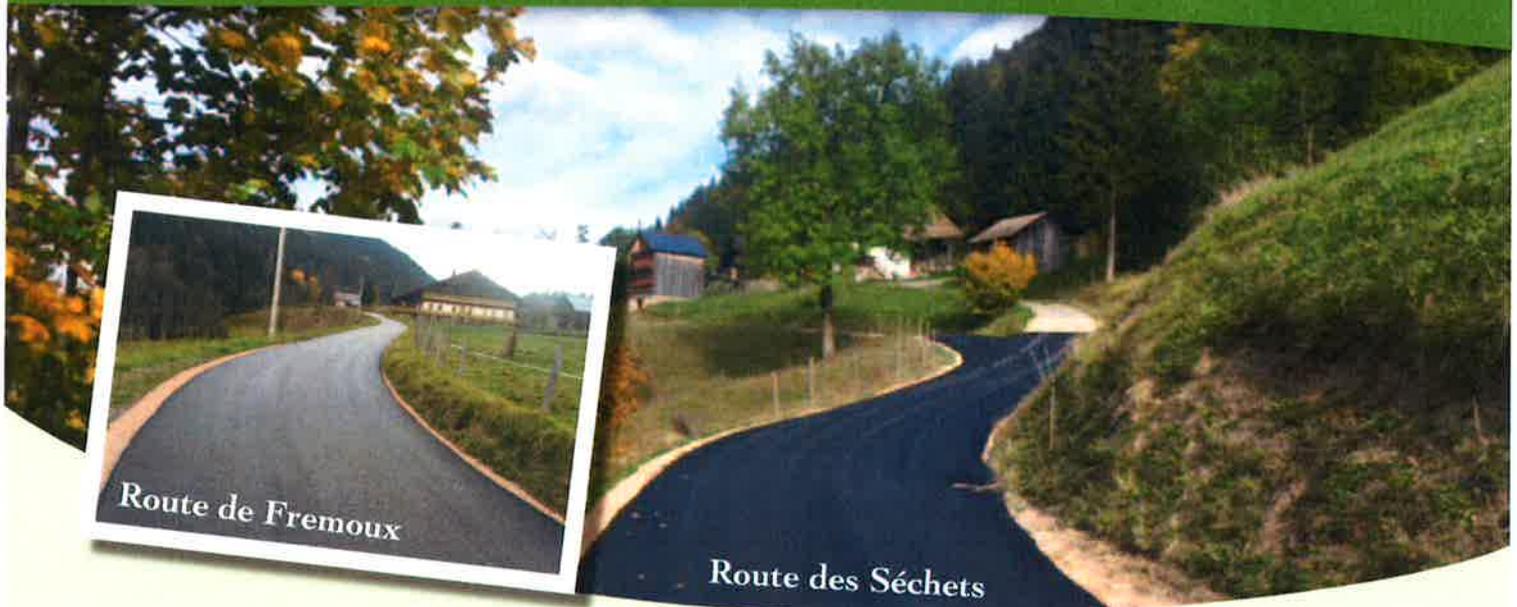
Tous les jours (fermée jeudi et dimanche)
- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 30 AVRIL : 10h-12h / 13h30-17h
- Du 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE : 9h30-12h / 13h30-18h

Vongy (Thonon)

> ZI de Vongy. Tél. 04 50 26 09 25
- Du 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS :
lundi au samedi 8h-17h45 / dimanche 9h-12h15
- Du 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE :
lundi au samedi 8h-18h45 / dimanche 9h-12h15

Une question ? 04 50 74 57 90
www.cc-peva.fr





Coût des travaux de goudronnage 2017 : 199 667 € TTC



Ferme des Carres : Travaux faits en régie

Travaux à l'Abbaye :
Réfection du chevet.
Coût 317 000 € ht
(Subvention DRAC 55%,
Département 20%)



Réfection des balustrades du pont
et mise en sécurité des réseaux
Travaux faits en régie



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS



Achats de matériels

Acquisition d'un camion : 126 000 € ht
Subvention département : 41 000€



Acquisition de mobilier pour la bibliothèque : 12 447 € ht
Participation de Savoie Biblio : 4 347 €



Cimetière : Ajout d'une nouvelle unité de 12 places au colombarium.
Coût : 6 800 € ht



Acquisitions de 15 chalets pour les manifestations.
Coût : 38 400 € ht
Subvention du département 23 040 €



Le coût net estimatif des travaux est de 17 790 € ht, la subvention régionale au titre du programme de Développement Rural de Rhône Alpes est de 14 232 € ht soit un coût final pour la commune de 3 558 € ht.

Cette année, dans le cadre de la sécurisation du village, la commune a décidé de réaliser une coupe sélective au Jorat en abattant en priorité les gros bois d'épicéas mûres, instables, ou secs (scolytés en 2015) qui risquent de tomber facilement lors d'un coup de vent. Cela permettra aussi le renouvellement de la forêt sur cette zone. L'objectif à terme sera d'obtenir un peuplement forestier rajeuni, plus stable, plus dense, avec plus de feuillus, et aussi de pérenniser sa fonction de protection contre les chutes de pierres.

Cette opération a consisté à l'abatage de 130 m³ de bois environ, au débardage par hélicoptère et vente d'environ 100 m³ de bois, le surplus a été laissé sur place puis déposé en oblique dans la pente afin de freiner les blocs de pierres et la création d'un fossé « piège à cailloux » sur environ 150 ml.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La compétence de l'assainissement a été transférée à la CCPEVA au 1er janvier 2017, c'est désormais cette structure qui gère l'ensemble des réseaux d'assainissement collectif ou non collectif et les stations d'épuration.

Le réseau d'assainissement intercommunal représente 400 km avec 8 stations d'épuration et 44 postes de relevage. Ce service emploie actuellement 11 agents.

D'ici 2020, la tarification de la redevance d'assainissement va être harmonisée pour arriver à montant final de 1.69 € le m³ pour toutes les communes au lieu de 2.04 € actuellement pour notre commune. Nous pouvons constater ici le bienfait de la mutualisation de ce service.

Par la suite, dès 2018, la loi NOTRe impose le transfert à l'intercommunalité de la gestion du réseau d'eaux pluviales et au plus tard en 2020 du réseau d'eau potable. Autant de changements qu'il faut anticiper.



ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :

Cette année, pour palier à tout manque d'eau sur le secteur de Sur la Fontaine, la

commune a remplacé 150 ml de canalisations entre le réservoir et l'ancienne école afin de remettre en fonction le réservoir qui n'était plus en activité depuis de nombreuses années. Le réservoir a été rénové par une résine alimentaire.

BUDGET

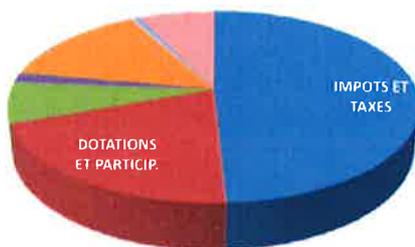
principal 2016

Les finances communales s'articulent autour du budget principal et de 4 budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

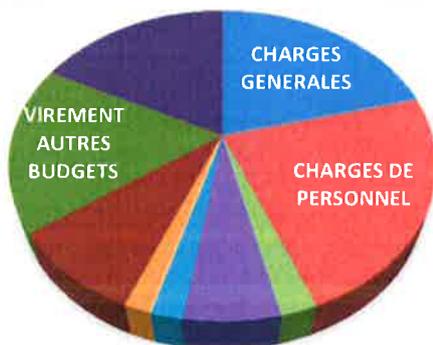
Recettes



Recettes

■ Impôts et taxes	1 844 099,25 €
■ Dotations et participations	755 856,48 €
■ Produits des services.....	256 087,39 €
■ Autres produits.....	54 027,54 €
■ Atténuation de charges	6 845,48 €
■ Produits exceptionnels.....	541 959,61 €
■ Opérations d'ordre.....	28 329,00 €
■ Excédent de fonctionnement reporté	265 313,55 €
TOTAL	3 752 518,30 €

Dépenses

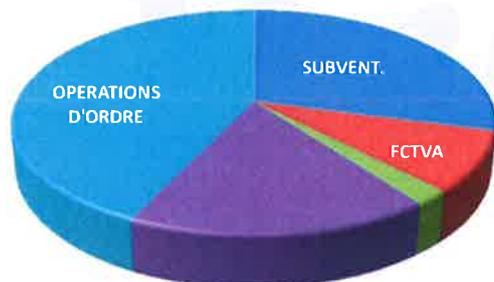


Dépenses

■ Charges générales	690 030,72 €
■ Charges de personnel.....	765 579,10 €
■ Service incendie	74 055,00 €
■ Reversement FNGIR et FPIC.....	201 912 €
■ Autres charges.....	65 967,56 €
■ Charges financières	56 349,63 €
■ Charges exceptionnelles.....	322,00 €
■ Subventions associations	296 571,50 €
■ Virement autres budgets	575 000,00 €
■ Opérations d'ordre.....	578 288,60 €
TOTAL	3 304 076,11 €

INVESTISSEMENT

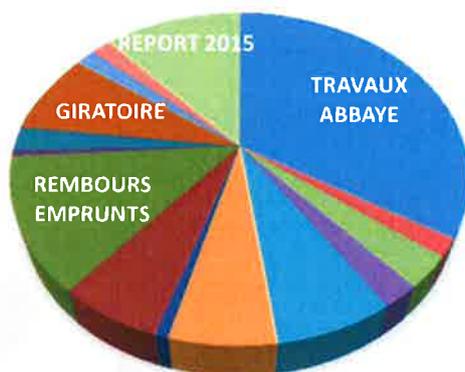
Recettes



Recettes

Subventions	391 830,00 €
FCTVA	115 803,00 €
TLE et taxe aménagement.....	27 485,98 €
Report excédent investissement	231 400,00 €
Opérations d'ordre.....	578 288,60 €
TOTAL	1 344 807,58 €

Dépenses



Dépenses

Travaux Abbaye	425 160,94 €
Bibliothèque	21 418,31 €
Garage communal	38 322,99 €
Confortement des berges	28 800,00 €
Aménagement tennis.....	90 000,00 €
Aménagements divers	79 159,79 €
Documents d'urbanisme	9 990,59 €
Achat de matériel et mobilier.....	78 147,40 €
Remboursement emprunts.....	163 741,58 €
Travaux en cours.....	8 740,74 €
Opérations d'ordre.....	28 329,00 €
Aménagement giratoire.....	102 220,00 €
Aménagement RD22 Richebourg	21 378,00 €
Régularisation subventions.....	21 974,51 €
Report 2015.....	145 907,05 €

TOTAL 1 263 290,90 €

EXCÉDENT GLOBAL :
529 958,87 €

BUDGETS ANNEXES

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>Excédent reportable</i>
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	
Eau et assainissement	547 413,48 €	677 718,90 €	271 805,08 €	271 907,70 €	130 408,04 €
Bois et forêts	71 629,37 €	186 044,02 €	19 157,59 €	10 875,00 €	106 132,06 €
Remontées mécaniques	1 007 008,94 €	1 328 139,75 €	307 376,54 €	96 774,13 €	110 528,40 €
Culture	249 006,07 €	267 475,47 €	23 906,40 €	12 039,20 €	6 602,20 €



La Maison du Fromage Abondance :

Un nouveau nom et une nouvelle scénographie pour valoriser la filière Abondance, son terroir, ses intervenants...

Après un an de réflexion, de recherche de financement et de collaboration avec l'équipe de scénographes et seulement un mois pour effectuer le démontage des anciennes expositions, des travaux de peinture et l'aménagement des nouveaux espaces, la Maison du Fromage Abondance ouvre ses portes le 19 décembre.

Partez pour une découverte sensorielle en 9 étapes au fil des paysages, des gestes et des techniques.

Ici le temps ne se découpe plus en fragments, il se déplie en richesses. Ouvrez grands vos yeux, écoutez, sentez, respirez...

Soyez attentifs, tout s'offre à qui sait recevoir, et d'ici vous tirerez le meilleur : le goût du monde.

La nouvelle muséographie a pour objectif de permettre aux visiteurs de mieux appréhender le système agropastoral, les spécificités du fromage Abondance ainsi que la diversité et la qualité des produits locaux.

Constitué en flots thématiques, favorisant l'immersion du visiteur, le parcours l'amène à se questionner et l'incite à aller plus loin dans sa découverte en partant à la rencontre des acteurs du territoire grâce à des visites de ferme, des randonnées en alpage...

Les différents niveaux de lecture permettent une approche à la fois ludique, scientifique et sensorielle, s'adressant ainsi à l'ensemble des publics.

*Projet porté par le Pôle Culturel d'Abondance
Équipe scénographique : Elsa Olu Conseil - Ingénierie culturelle / Agence Kawcen - Conception et réalisation d'exposition / Histoire d'images.*

Accompagnement : SIFA et AFTalp.

Soutien : Conseil Départemental de la Haute-Savoie / Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA / Fonds Européen de développement ALCOTRA / Fondation du Crédit Agricole Pays de France - Crédit Agricole des Savoie.

Un nouveau visage pour vous accueillir à la Maison du Fromage Abondance

De mai à septembre, l'équipe du pôle culturel accueille un renfort saisonnier. Son planning est partagé entre l'Abbaye et la Maison du Fromage et permet l'ouverture des sites tous les jours pendant la période estivale.

Originnaire du plateau de Gavot et ayant effectué plusieurs saisons dans les offices de tourisme du territoire, Adeline Vallejo a occupé ce poste cette année avec brio. C'est tout naturellement qu'elle poursuivra son emploi, en remplacement d'Estelle Cayen qui a décidé de quitter ses fonctions pour un autre horizon professionnel, tout en poursuivant avec dynamisme

la direction de l'Harmonie Municipale. Se sont Annie Favre-Rochex et Adeline Vallejo, médiatrices qui feront découvrir les nouveautés de la maison du Fromage Abondance au travers de visites et développeront diverses activités.



Coût des travaux :
91 454 €
Subvention du département :
19 762 €
Fondation crédit agricole :
15 000 €
Participation
«PAYS D'ART ET D'HISTOIRE» :
17 690 €

Les chemins de la CULTURE

Depuis plusieurs années maintenant, l'équipe du site abbatial travaille au côté du Conseil Départemental et propose des activités à destination des collèges dans le cadre du dispositif « Les Chemins de la Culture ». En 2017, ce sont 31 classes d'élèves de 5^{ème}, soit environ 950 élèves, qui ont bénéficié d'un accueil à la journée pour une im-

mersion dans le monde monastique et artistique de la période médiévale. En 2018, l'Abbaye va accueillir encore plus d'élèves puisque ce sont 42 classes (de huit collèges) qui se sont vues attribuer des journées à l'Abbaye ! Un vif succès permettant de faire découvrir notre patrimoine aux collégiens du département.

« De soie, de laine, de coton : les étoffes sacrées de l'Abbaye d'Abondance » Une exposition qui voyage...

Rappelez-vous l'été 2015 et cette exposition estivale que l'équipe du site vous avait proposée ...

Cet hiver, c'est la commune de Saint Gervais qui va accueillir cette exposition. Elle sera présentée du 14 décembre 2017 au 1^{er} avril 2018 au Musée d'Art Sacré de Saint Nicolas de Véroce.

Une longue vie pour cette exposition qui a déjà été accueillie par le Château de Ripaille en 2015 à l'occasion du Salon du Livre.

(Pour tous renseignements sur les possibilités de prêts et de location de nos expositions, nous contacter.)

Des démarches pour innover en terme de médiation : l'implication dans les groupes de travail du Réseau Empreinte

Avec plus d'une quarantaine de membres, le Réseau Empreintes fédère les structures du territoire autour d'une même valeur : le respect de l'environnement naturel et culturel dans le but de sensibiliser et de lier l'homme à son territoire. Pour la période 2017-2020, des groupes de travail autour de thématiques spécifiques ont été constitués, ils se réunissent régulièrement afin de définir des méthodologies et de se former aux techniques innovantes.

En tant que responsable du pôle culturel d'Abondance, Nathalie Desuzinge est chef de file de deux groupes de travail « Médiations pour le public famille » et « Médiations pour les groupes adultes ». Une implication qui permettra aux deux sites de la commune de proposer de nouvelles offres, au plus proche des attentes de ces deux catégories de public.

Au programme en 2018 : Visites à la bougie / Abbaye
Soirée « Contes et Légendes » / Maison du Fromage Abondance
Les classiques Les Apartés : l'orgue d'Abondance / Abbaye
Saveurs des Alpes / Maison du Fromage Abondance

Les familiales A la rencontre des marmottes / Maison du Fromage Abondance
Dis-moi ce que tu vois / Abbaye
En quête de pierres / Abbaye

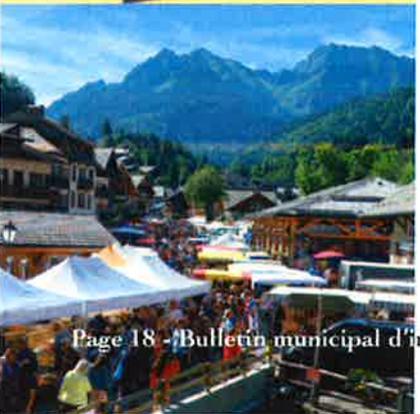
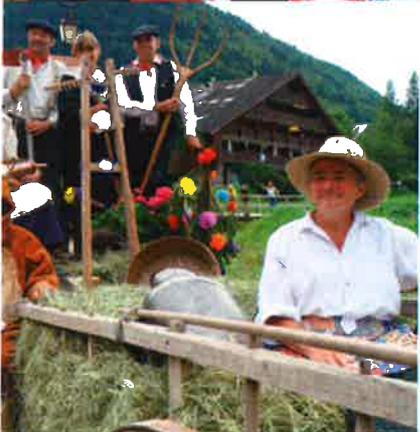
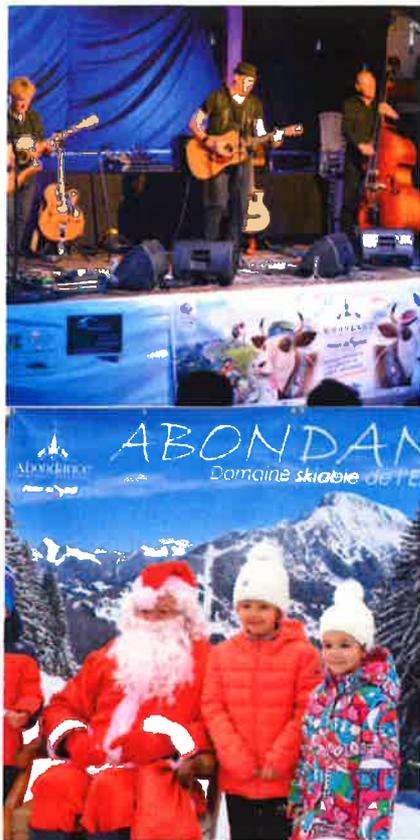
Les nouveautés Focus « Charpente » - « Réserves » - « Les peintures murales » / Abbaye
Entre Alpes et Cépages / Maison du Fromage Abondance
Dates, tarifs et renseignements : www.abondance.org

2017 : une fréquentation au beau fixe !

A l'Abbaye d'Abondance, la saison est plus que satisfaisante ! L'année 2017 a permis l'accueil de 17793 visiteurs, ce qui représente environ 2200 personnes de plus que l'année précédente (+14,5%).

A la Maison du Val d'Abondance, le même pourcentage de hausse est observé avec plus de 11700 visiteurs accueillis cette année. A noter, un franc succès pour les expositions proposées cette année « Focus Abondance : une abbaye à la lumière de ses parchemins retrouvés » à l'Abbaye et « L'Abondance fait campagne »

à la Maison du Val d'Abondance.



Office de tourisme

La loi NOTRe a imposé la prise de compétence touristique aux Communautés de Communes.

Ceci signifie que l'office de tourisme tel que nous le connaissons va disparaître en fin d'année, laissant place à un office de tourisme intercommunal. Des bureaux d'information touristique seront conservés dans chaque commune possédant un office de tourisme sur le territoire de la CCPEVA, hormis Evian et Chatel, qui conserveront leur statut actuel par dérogation concernant les stations classées. Ce nouvel office de tourisme fonctionnera sous forme d'EPIC (Etablissement public industriel et commercial), il assurera le développement et l'animation touristique sur l'ensemble du territoire.

Les contrats du personnel seront intégralement repris par la nouvelle structure. Toutes les activités de l'office de tourisme seront conservées. Les animations ou événements qui n'ont pas de caractère touristique comme la Foire d'automne, le Marché de Noël, la Fête des Chardons Bleus, la Fête des Fromages en Abondance, la Place du Tertre, le Festival Chansons en Abondance..... resteront à la charge de la commune. Pour cela, une nouvelle association devra être créée au sein de chaque commune.

Pour notre village l'association «Abondance d'Événements» a été constituée. M^{me} Saloua Batmale en est la présidente.

En 2017, l'équipe de l'OT, personnel et administrateurs, accompagnée

par de nombreux bénévoles a assuré avec succès les animations et événements sur notre commune. Nous la remercions et nous espérons vous revoir tous dans la nouvelle association pour continuer d'animer notre village afin de le rendre vivant et attractif.

Fin 2017, M^{me} Marcelle Gally quittera notre office de tourisme pour se consacrer à de nouvelles activités que lui procurera son statut de retraitée! Elle est entrée à l'Office de tourisme d'Abondance en décembre 1980 et n'a cessé depuis d'accueillir et de renseigner les touristes sur notre beau village et ses environnements pendant ces trente sept années.

Elle a participé activement à toutes les manifestations organisées par l'Office du tourisme tant en hiver qu'en été. Toujours souriante, Marcelle est la mémoire vive de toutes ces années de développement touristique. Elle a su s'adapter aux nombreux collègues de travail et membres de l'association qu'elle a fréquentés, avec sa bonne humeur légendaire qui a fait le bonheur de toutes les personnes qui l'ont côtoyée !

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite et nous savons qu'elle ne sera jamais très éloignée de nous dans toutes les manifestations qui auront lieu au village !

LES ÉCOLES PRIMAIRES

ÉCOLE PUBLIQUE

Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Vanina Habani, nouvelle directrice de l'école publique. Cet établissement accueille 93 élèves depuis la rentrée 2017/2018 : 25 élèves en PS-MS-GS avec M^{me} Blanc, 20 élèves en CP-CE¹ avec M^{me} Cettour, 23 élèves en CE¹-CE² CM¹ avec Mr Barateau, 25 élèves en CM¹-CM² avec M^{me} Habani. L'école a cette année choisi l'art comme thème commun à toutes les classes.

Chaque élève aura donc l'opportunité de découvrir différents courants artistiques, à travers des supports et techniques variés, et pratiquer l'art sous toutes ses formes. Le paysage (dans le monde) sera au cœur de notre projet. De nombreuses activités ont été programmées tout au long de l'année. Certaines ont déjà eu lieu, comme les sorties à la Fondation Pierre Gianadda (Martigny - Suisse). Tous les élèves de l'école ont ainsi pu admirer les œuvres de Paul Cézanne sur l'exposition «*Le chant de la terre*». Sur le plan sportif, le 17 octobre dernier, les élèves de l'école publique se sont déjà investis dans une course solidaire, qui s'est déroulée sur la plaine d'Offaz, en faveur de l'association ELA (*luttant contre les leucodystrophies*). Un temps de coopération, d'échange et de partage autour du handicap, a permis de sensibiliser à différents degrés les plus jeunes comme les plus grands.

Une partie des élèves a effectué un stage de natation en septembre, à la piscine de Forme d'O à Châtel. La seconde partie effectuera elle aussi un stage de natation en juin prochain. Cet hiver, les élèves de maternelle s'essaieront à la raquette à neige. Ceux de CP et CE¹ bénéficieront d'un stage de ski alpin et les élèves de CE², CM¹ et CM² découvriront le



snow-board.

Au niveau culturel, la classe de CM¹-CM² participe au projet Opéra, porté par la CCPEVA. Quelques 240 élèves se produiront sur scène le 27 mars 2018, à la Grange au Lac.



L'équipe enseignante et la municipalité remercient l'association des parents d'élèves pour son implication, grâce à qui de nombreuses activités scolaires sont possibles.

Un partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire est également en cours. Diverses activités culturelles se dérouleront tout au long de l'année : sorties pour peindre le paysage en plein air, écoute musicale et dessin, découverte du patrimoine... Ce partenariat de qualité permettra aux élèves, de la maternelle au CM², de voyager dans le temps et les saisons.

ÉCOLE SAINT MAURICE

L'école Saint Maurice compte aujourd'hui trois classes avec 75 élèves.

La classe du cycle 3 (CM¹-CM²) avec Audrey Morgant, la classe du cycle 2 (CP-CE¹-CE²) avec

Edwige Rubin, et la classe des maternelles (TPS, PS, MS, GS) avec Perrine Ghezli.

Les CM² ont toujours leur découverte de 12 activités pédago-

giques et sportives en lien avec le collège Sainte Croix des Neiges telles que : la spéléologie, le canyoning, l'escalade, le rafting, le triathlon, ... La classe de maternelle s'est orientée vers une classe d'inspiration Montessori. Vous pourrez donc retrouver tout le matériel et la richesse de cette pédagogie qui se met peu à peu en place dans notre école.

Les autres classes se tournent vers une pédagogie axée autour des multi intelligences : les octofun. C'est reconnaître que nous avons tous une intelligence plus développée, et que nous devons travailler avec les autres ! Ces petits personnages aident les élèves à se mettre au travail avec envie et dynamisme en ne laissant aucun enfant sur le bord du chemin.



En cette année 2017, l'école s'est lancée dans un projet avec la CCPEVA sur 3 ans autour de l'écologie. Cette année sera plus axée sur le tri des déchets. Les élèves auront différentes interventions par la communauté de commune, avec notamment une visite dans une déchèterie. Nous mettrons aussi en place un projet autour du jardin et nous accueillerons des poules pour travailler aussi bien sur l'évolution du vivant que sur le compost ! Nous vous attendons le 17 mars 2018 pour visiter notre école !

ETAT CIVIL



Bienvenue à...

Avril 2016

Le 13 avril :

Julia MERCIER

Fille de Lucile PLASTRE et Quentin MERCIER

Mai 2016

Le 3 mai :

Augustin SANTERRE

Fils de Sophie MONEUZE et Gaël SANTERRE

Le 7 mai :

Marley BELLENGER

Fille de Alexandra GESTIN et Steve BELLENGER

Juin 2016

Le 3 juin :

Hector CETTOUR-MEUNIER

*Fils de Lucie TOCHET
et Romain CETTOUR-MEUNIER*

Le 6 juin

Nolan PAPIN

*Fils de Corinne LINTANFF
et Christophe PAPIN*

Juillet 2016

Le 3 juillet

Mila GALLAY

*Fille de Olivia BERTRAND
et Nicolas GALLAY*

Août 2016

Le 5 août

Timothé GIRARD-BERTHET

*Fils de Marie DARCET
et Cédric GIRARD-BERTHET*

Le 24 août

Elsa LACROIX SANDRON

*Fille de Claire SANDRON
et Dorian LACROIX*

Le 31 août

Ezechiele GHEZLI

*Fils de Perrine CABERO
et Mickaël GHEZLI*

Septembre 2016

Le 5 septembre

Marceau GIRARD-DESPRAULEX

*Fils de Audrey MAXIT
et Baptiste GIRARD-DESPRAULEX*

Le 28 septembre

Tiana GIRARD-DESPROLET

*Fille de Marylène GALLAY
et Sébastien GIRARD-DESPROLET*

Le 29 septembre

Leyhina BOUCHERIT

*Fille de Sabine LECURU
et Thomas BOUCHERIT*

Novembre 2016

Le 5 novembre

Zoé WEISS

Fille de Olivia FELIX et Nicolas WEISS

Le 21 novembre

Léonie GENTHON

*Fille de Déborah PORTIER
et Vivien GENTHON*

Félicitations à...

Janvier 2016

Le 2 janvier

CRASSOUS Isabelle

et DESCLEVES Jérôme

Mai 2016

Le 14 mai

LEMENNICIER Maryline

et GENOUD Luc

Le 28 mai

GADROY Béatrice

et THIERRY Florent

Juillet 2016

Le 2 juillet

BUFFET Hélène

et DAUPHIN Vianney

Le 16 juillet

ALMEIDA ALVAREZ Damia

et MOREAU Mathieu

Septembre 2016

Le 10 septembre

ROUGET Mélissa

et VALETTE Sébastien

Le 17 septembre

PECHIN Coralie

et GAGNEUX Maxime

Octobre 2016

Le 29 octobre

CHAVENON Elisabeth

et GIRARD-BERTHET Roger

Décembre 2016

Le 3 décembre

MANCEAUX Linda

et MORELLE Philippe





Condoléances aux familles des personnes décédées dans la commune.

Janvier 2016

Le 9 janvier

GILLAND Louis

Le 10 janvier

AVOCAT-MAULAZ Alain

Le 12 janvier

FOLLIET Franck

Juillet 2016

Le 26 juillet

PIOUTAZ Henri

Octobre 2016

Le 30 octobre

REY Mélanie née TENINGE

Mars 2016

Le 17 mars

BOUVET Yvette

née HOFFSTETTER

Décembre 2016

Le 1^{er} décembre

DAMEVIN Bernard

Le 26 décembre

FAVRE-ROCHEX Denis

Avril 2016

Le 20 avril

BLANC-DEPOTEX Albert

Le 29 décembre

BLANC-DEPOTEX Joseph

Le 22 avril

VUAGNOUX Bruno

Condoléances aux familles des personnes décédées hors de la commune.

Mars 2016

Le 24 mars

RASCHETTI Christian

Août 2016

Le 22 août

Simone LOLLIOZ, née BLANC-DEPOTEX

ADRESSAGE

La mise en place de l'adressage est devenue une nécessité pour faciliter la tâche des services de secours ainsi que du service postal et des livraisons.

Pour ce faire une commission a été constituée pour travailler sur les noms des routes et des rues. Cette nouvelle configuration verra le jour dès le printemps 2018.



INFOS DIVERSES



DÉCLARATION DES RUCHES AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

La déclaration des ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou en ruchettes de fécondation.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*.

Elle permet également d'obtenir des aides eu-

ropéennes dans le cadre du plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française. Une procédure de déclaration en ligne est disponible sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>



ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Nous rappelons à chaque propriétaire de terrains sur lesquels se situe un cours d'eau qu'il lui appartient de l'entretenir ainsi que les berges afin d'éviter les problèmes d'inondations et de concourir à la préservation de la ressource en eau et de la faune aquatique.

La Municipalité tient à remercier ici l'ensemble du personnel communal pour son implication dans les tâches qui lui sont demandées tout au long de l'année.

ASSOCIATIONS - Flash sur l'ADCA



Flash sur l'association ADCA

L'Association pour le Développement Culturel d'Abondance a été créée en 1999 dans le but de proposer des activités de culture et de réflexion (infos sur des sujets scientifiques et médicaux, théâtre en patois, concerts d'orgue, conférences sur le patrimoine local ...), elle poursuit son action avec en moyenne 4 animations plus ou moins importantes par année.

Ses actions s'adressent en priorité à la population locale. A ce jour l'association compte 12 bénévoles de tous âges, résidents permanents et secondaires. La liste des adhérents est ouverte et les personnes qui veulent nous rejoindre sont les bienvenues.

Cette année l'ADCA a voulu faire renaître le cinéma à Abondance.

Beaucoup de personnes se souviennent que dans les années 1965/70, la salle «paroissiale» diffusait certains dimanches après-midi des projections au grand plaisir des jeunes du village et des environs.

La rencontre avec le Centre Départemental de la Promotion du Cinéma (CDPC) et la mairie d'Abondance a été décisive. Ce prestataire de cinéma itinérant dont l'action s'inscrit dans une démarche culturelle ne s'investit que lorsqu'il peut compter sur une volonté locale reconnue. Notre association étant au cœur d'un projet global d'animation en direction d'un public local, toutes générations confondues, apparaît comme le partenaire idéal !

Le CDPC assure la logistique avec son écran mobile numérique.

Il propose une liste de films récents Grand Public, Jeune public et documentaires. Les films seront sélectionnés en fonction des périodes scolaires, des envies des responsables et même des demandes du public.

Nous avons également compétence à ouvrir nos propositions aux écoles, collèges et lycée du village et voisinage.

La grande première a eu lieu le 23 juin dans la salle de la mairie d'Abondance avec la projection du film « DJANGO », film biographique français récent qui relate la vie de ce célèbre musicien.

Les séances sont au rythme d'une par mois le vendredi soir.

Les tarifs sont fixés par le CDPC .

Adultes 5€, jeunes 4€, scolaires 2,90€. Il existe aussi des formules d'abonnement.

Pour que cette activité perdure, il faut 35 personnes minimum par séance C'est pourquoi, nous comptons sur le système des abonnements pour assurer une gestion équilibrée des comptes sans laquelle l'activité serait remise en cause .

Nous sommes très attachés à ce projet. Le cinéma est une fenêtre sur le monde que nous aimerions ouvrir pour que chacun l'apprécie avec sa propre sensibilité. Venez nombreux découvrir ce cinéma de proximité, avec ses films récents et de qualité.